

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 7 Votants 9	L'AN DEUX MIL ONZE Le MARDI 21 JUIN à 8 HEURES
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire
Date de convocation 17/6/2011 Date d'affichage 17/6/2011	Étaient présents : M. LEBAR Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme DE GAVRE M. LOMMIS Mme SADOUC DORNIER M. MASSARD Absents excusés : M. DECROIX pouvoir à M. LOMMIS M. JOUIN pouvoir à Mme SADOUC DORNIER
	Secrétaire de séance : Mme SUILLEROT

La séance est ouverte à 8 heures.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Installation du bureau :

Mme Suillerot a été désignée secrétaire.

Conformément au Code électoral, le bureau est présidé par M. le maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes et les 2 conseillers municipaux les plus âgés présents, à savoir M. Touboul, Mme Sadoc Dornier, M. Lommis et Mme De Gavre.

Élection du délégué :

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. Lebar est candidat.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	7
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	5
Majorité absolue	3
 Nombre de suffrages obtenus par M. Lebar	 5

M. Daniel Lebar a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants :

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mmes De Gavre, Suillerot et Sadoc Dornier sont candidates.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	7
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	3
Nombre de suffrages obtenus par Mme De Gavre	6
Nombre de suffrages obtenus par Mme Suillerot	6
Nombre de suffrages obtenus par Mme Sadoc Dornier	6
Mmes De Gavre, Suillerot et Sadoc Dornier ont été proclamées élues au 1 ^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.	

La séance est levée à 8 h 20.